

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME REUNION DE 2017

Séance du 28 juin 2017

CD20170628_4

id. 3250

L'an deux mille dix sept, le vingt huit juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**RESTAURANT UNIVERSITAIRE
COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif 2016 du Restaurant Universitaire, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **49 222,55 €** qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

Recettes	17 929,89 €
Dépenses	9 207,48 €
Déficit 2015	2 054,77 €
Excédent d'investissement.....	6 667,64 €

- FONCTIONNEMENT

Recettes	432 073,88 €
Excédent 2015	62 826,35 €
Dépenses	452 345,32 €
Excédent de fonctionnement.....	42 554,91 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2016 du Payeur départemental concernant le Restaurant universitaire ;

- Approuve le compte administratif 2016 du Restaurant universitaire lequel fait apparaître un excédent global de 49 222,55 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - l'excédent d'investissement de 6 667,64 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement ;
 - l'excédent de fonctionnement de 42 554,91 € sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement.

Étant précisé que l'affectation des résultats de l'exercice 2016 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2017 et est identique à celle-ci.

Nombre de votants : 29

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÉGE, 1ère Vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC